

8 Faits divers & Justice

**Recherchée par son oncle après une gaffe présumée
Elle choisit la tournante pour ne pas être livrée à lui**

COE
Libreville/Gabon

SCHADRAC Moukagni (16 ans), élève au lycée Mohammed Arissani, Omar Seydou Mboko Moukala, David Mba Ndong (16 ans également chacun), non scolarisés, tout comme Rodrigue Omer Doka Dabar (17 ans), tous Gabonais et résidant à Avéa, dans le deuxième arrondissement de Libreville, ont été interpellés le lundi 11 janvier dernier à Avéa, aux environs de minuit, par la Direction générale des recherches (DGR). Ils sont soupçonnés d'avoir abusé sexuellement de la petite H.M.M, Gabonaise de 13 ans, élève en classe de 5e année à l'école publique de Gros-Bouquet 4 et domiciliée au quartier éponyme. Deux au-

tres membres du groupe, D.P. alias "Maradona" (14 ans) et Wilfra Mombo (16 ans), eux aussi Gabonais et domiciliés à Avéa, seraient en cavale. Omar Seydou Mboko Moukala, qui se trouve être l'ex-petit ami de la victime et l'ami du grand-frère de cette dernière, raconte que ce même lundi 11 janvier, ses amis et lui croisent H.M.M. à Rio aux environs de 19 heures. Ils lui font savoir que son oncle a promis une prime de 5000 francs à celui qui la ramènerait à lui, étant donné que H.M.M. a commis une gaffe dont ils ne précisent cependant pas la nature. Ne voulant pas passer à côté d'une telle occasion de se faire un peu d'argent, ils intimement donc à la mineure l'ordre de les suivre sans broncher. Mais la fille,



Photo : COE

Les présumés violeurs ont été conduits hier soir en prison.

qui redoute la colère de son oncle, les supplie de ne pas la livrer à lui. Et qu'elle est de ce fait prête à accepter tout deal que les garçons voudraient bien conclure avec elle. Les quatre "chasseurs de prime" demandent

alors à H.M.M. de leur donner une somme de 13 000 francs pour abandonner l'affaire. La jeune fille n'ayant pas ce montant sur elle, Omar Seydou Mboko Moukala et sa bande lui proposent le règlement en nature,

qu'elle accepte. Il s'agit en fait d'une partie de jambes en l'air, les garçons devant passer à tour de rôle. Le marché conclu, les voilà qui se dirigent dans une maison inachevée située non loin de là, pour y ouvrir les "hostilités". Mais ce qu'ils ne savent pas, c'est qu'un jeune homme, discrètement, suit attentivement les mouvements étranges qu'ils orchestrent dans la maison en construction. Ce dernier ira vers un voisin du quartier lui dire de prévenir le propriétaire de la maison en travaux. Après quelques secondes, le responsable des lieux, qui ne réside d'ailleurs pas loin de son chantier, s'amène sur le site. Mais la bande l'ayant aperçu, prend aussitôt la poudre d'escampette, abandonnant la jeune fille à même le sol, sur le lieu

du crime. Le propriétaire des lieux comprend alors que la gamine vient d'être victime d'un viol en réunion. Pris de compassion pour elle, il décide de contacter ses parents, qui se déploient également sur les lieux. Dans la foulée, le groupe de garçons mis en cause est intercepté et conduit à la DGR. Une fois au poste, ces derniers reconnaissent les faits qui leur sont reprochés. Ils prennent même soin de rétablir la vérité que H.M.M. a failli travestir, en les présentant comme des individus ayant ourdi le plan de l'agression sexuellement, contre sa volonté. Le quatuor a été présenté hier devant le parquet de Libreville qui l'a, par la suite, placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

Vol aggravé à Nkoltang

Les frères Moussavou retournent en prison

SCOM
Libreville/Gabon

C'EST à croire que la prison centrale de Libreville est l'univers où Yann Junior Moussavou, 23 ans, et son frère cadet Prince Moussavou, 22 ans, tous deux Gabonais, se sentent le mieux. En effet, alors qu'ils en sont respectivement sortis en octobre et juillet 2015, les voilà repartis à l'ombre, le vendredi 8 janvier dernier. Après que le parquet de Libreville a décerné à leur encontre un mandat de dépôt, pour une histoire de vol aggravé, dans la nuit de mardi 29 au mercredi 30 décembre, au domicile de la famille



Photo : SCOM

Yann Junior Moussavou (g) et son frère cadet Prince Moussavou.

O., à Nkoltang, dans le deuxième arrondissement de la commune de Ntoum, chef-lieu du département du Komo-Mondah. La scène de l'infraction,

cette nuit-là, est une habitation située à quelques encablures de la société Olam. Toute la maisonnée se trouve à Libreville dans le cadre de la célébration de la



Photo : SCOM

Une partie du butin dérobé à Nkoltang.

Saint-Sylvestre. Après avoir défoncé la porte centrale, les deux Moussavou pénètrent dans la demeure et emportent quasiment tout ce qui s'y trouve : postes télévi-

seurs, décodeurs, DVD, matériel de sonorisation, groupe électrogène, congélateur, portes pleines, fenêtres, trolleys remplis de vêtements, etc.

A l'issue d'une enquête rondement menée, les éléments de la brigade de gendarmerie de Nkoltang réussissent

à neutraliser les présumés voleurs dans la nuit de samedi 2 au dimanche 3 janvier dernier.

« Après avoir perpétré leur casse, les deux malfrats ont stocké les effets dérobés dans une maison qui leur sert de refuge. Il s'agit d'une véritable caverne d'Ali Baba, d'autant que nous ne sommes pas parvenus à sortir tout ce qui s'y trouvait », indique un agent de la direction des enquêtes.

Comme indiqué plus haut, Yann Junior Moussavou a déjà séjourné à Gros-Bouquet, pour vol aggravé. Son petit frère Prince Moussavou a, quant à lui, été incarcéré la première fois pour coups et blessures volontaires (CBV) et détention de chanvre indien. Les deux mis en cause ont été déferés, le vendredi 8 janvier, devant le parquet de Libreville, qui n'a pas hésité à les renvoyer en détention préventive.

Lutte contre les stupéfiants...

Pius Delors Ntonga, la main dans le sac

COE
Libreville/Gabon

PIUS DELORS Ntonga, Camerounais, 46 ans, interpellé, le 11 janvier dernier, à son domicile sis à l'Antienne-Sobraga, par l'office central de lutte antidrogue (Oclad), pour détention, consommation et de vente de cannabis, a été déferé, hier, devant le parquet de Libreville qui l'a placé sous mandat de dépôt. D'après le mis en cause, tout part d'une rencontre avec un de ses compatriotes, Blanchard Nkou, maçon de son état dans le même chantier où il est employé, depuis plusieurs semaines. Pius Delors Ntonga confie qu'un jour, au moment de la pause, ils profitent de l'occasion pour se retirer et consommer le produit prohibé. Et puis, c'est devenu régulier. Blanchard Nkou, qu'il considère désormais comme son ami, lui fait la confiance selon laquelle il commercialiserait du cannabis. Il lui



Photo : COE

Pius Delors Ntonga a été placé, depuis hier, sous mandat de dépôt à Gros-Bouquet.

propose alors d'intégrer le réseau. C'était au moment ce dernier attendait de réceptionner un colis de 32 bottes en provenance de la Guinée-Équatoriale. Et lui recommande d'écouler la "marchandise" à 10 000 francs l'unité. Pius Delors Ntonga accepte l'offre et devient de ce fait membre du réseau. A son tour, il se rend, à Plaine-Orety dans l'ancien domicile d'Abess, un compa-



Photo : COE

Les 17 bottes de cannabis saisies à son domicile: il s'apprêtait à les commercialiser.

triotte connu de la police comme étant un grand dealer et fait la connaissance d'un des frères de ce dernier. Celui-ci le contacte quelques jours plus tard et lui passe la commande de 70 ballots de cannabis pour un client de Port-Gentil. N'étant pas en possession d'une telle quantité, Ntonga lui dit n'avoir que 17 ballots que ce nouvel ami accepte de prendre en l'assurant de passer à son domicile pour les récu-

pérer. Le lendemain, les choses vont mal tourner pour les deux dealers puisque la police était déjà au parfum de la transaction. Alors qu'ils sont en pleine négociation, au domicile de Pius Delors Ntonga à l'Antienne-Sobraga, ce dernier voit des agents de police investir son domicile. Le dealer qui réalise, mais trop tard, que celui avec qui il traitait affaire n'était en réalité qu'un informateur, a vu tout s'écrouler autour de lui. Sans opposer de résistance, il accepte de coopérer avec la police. Pris en flagrant délit, il ne pouvait que reconnaître les faits. Aussitôt, il remet aux policiers les ballots qu'il avait en sa possession. Puis, il leur livre, dans les moindres détails, les noms de tous ses complices membre du réseau auquel il a adhéré. Les agents de l'Office central de lutte antidrogue viennent là de réaliser un joli coup. Il ne leur reste qu'à démanteler le réseau.



Le BEK 2016